

LYCEE LINO VENTURA

Année scolaire 2018/2019

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2018

Effectif du Conseil d'Administration : 29

Présents en début de séance: 18

Nombre de votants: 18

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer valablement, il est 18h10 Madame Scellier, Provisure accueille les membres du CA.

Mme Louis-Amédée, adjointe au chef d'établissement, assurera le secrétariat, adopté à l'unanimité.

1. Installation du conseil d'administration

Mme la présidente présente les membres du conseil d'administration 2018-2019 et installe celui-ci. Elle explique aux différents membres le fonctionnement de l'instance par vote.

2. Approbation du compte-rendu du CA du 21 juin 2018

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 juin est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Vote: Contre 0 abstention 18 pour

3. Installation du conseil de discipline

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres du conseil de discipline. Mme Scellier informe que les élèves qui souhaitent devenir représentants au conseil de discipline ont été élus en assemblée générale des délégués.

Mme Scellier soumet au vote la composition du conseil de discipline.

Vote: 0 Contre 1 abstention 17 pour

4. Installation de la commission permanente

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres de la commission permanente. Mme Scellier soumet au vote la composition de la commission permanente.

Vote: 0 Contre 0 abstention 18 pour

Madame Scellier explique que ces deux instances émanent du conseil d'administration, en ce qui concerne la commission éducative le CESC et le CHSCT, leur composition est fixée par le conseil d'administration mais les représentants des différentes catégories n'ont pas à être forcément des membres du conseil d'administration, ce qui à la fois évite de peser toujours sur les mêmes personnes et élargit la participation à d'autres personnels, élèves ou parents.

5. Composition de la commission d'hygiène sécurité et condition de travail (CHSCT)

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres de la commission d'hygiène sécurité et condition de travail.

Membres : chef d'établissement, CE adjoint, adjoint-gestionnaire, un CPE, DDFPT, un membre de la collectivité de rattachement, un membre de la commune, l'infirmière scolaire.

2 représentants des personnels ATOSS

Au moins 2 représentants des enseignants

1 représentant des parents

3 représentants élèves.

Mme Scellier soumet la composition de la CHSCT au vote.

Vote: 0 Contre 0 abstention 18 pour

6. Installation de la commission éducative (Pour information)

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres de la commission éducative. Sa composition est indiquée dans le règlement intérieur.

Celle-ci se compose obligatoirement d'un membre du personnel et d'un représentant des parents. Madame Scellier demande si certains des membres ici présents sont volontaires, sinon elle étudiera toute autre proposition.

Madame Auché se porte volontaire titulaire, madame Feliu est suppléante

Madame Chenaie se porte volontaire titulaire, madame Delzor est suppléante

7. Installation du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Madame Scellier explique le rôle du CESC qui est force de propositions sur des projets de santé (Exemples : SOS homophobie, planning familial ...) et de citoyenneté (Prévention routière). Le CESC peut être aussi concerté sur des problématiques nouvelles.

Mme Scellier fait lecture de la composition des membres du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Membres : Chef d'établissement, CE adjoint, adjoint gestionnaire, personne qualifiée, représentant de la commune, infirmière, AS, COP, au moins 3 représentants des personnels

Le CESC peut être élargi à d'autres partenaires. Les parents volontaires pourront être invités.

8. Installation du conseil pédagogique pour information : page 1 et 2

Voir liste +Règlement intérieur

Dans chaque établissement du 2nd degré est institué un conseil pédagogique, ce conseil réunit au moins un professeur par champ disciplinaire et d'autres membres de la communauté éducative. C'est une instance de concertation qui a pour but de coordonner les actions pédagogiques de l'établissement

Lors de sa 1ère réunion le Conseil pédagogique établit son règlement intérieur.

La composition du CP et le règlement intérieur sont portés à la connaissance du CA.

9. ventilation des IMP, indemnités pour missions particulières p.3 et 4

Discussion en conseil pédagogique début octobre : Répartir les IMP fléchées (TICE, culture, EPS, décrochage scolaire...) et demander le versement du solde afin de pouvoir rémunérer l'investissement des enseignants dans la conduite de projets développés au cours de l'année.

Partie financière page 6

Madame la Présidente donne la parole à madame Poirier pour la partie financière.

Plusieurs "chantiers sécurité" en cours:

-l'achat de matériel de sécurité pour prévenir les intrusions: installation d'une alarme spécifique, de caméras et télécommandes. C'est la société PREDETEC qui a été retenue. C'est une société de Brie-Comte-Robert qui a bien travaillé avec le lycée MLK de Bussy-St-Georges. Les caméras utilisées sont de bonne qualité . Par ailleurs le prix du contrat de maintenance annuel est assez compétitif (948€). L'installation du matériel est en cours.

-l'installation d'une "alarme anti intrusion " par M. Beau pendant les vacances, qui lorsqu'elle se déclenche, génère des appels sur les téléphones de certains personnels de l'établissement (direction, intendance) + au commissariat de Pontault Combault.

Date du prochain PPMS: 28 novembre 2018.

Vendredi 16 novembre: réunion de tous les personnels afin de préparer ce prochain exercice.

10. DBM pour information

Voir document

11. DBM pour vote

Vote: 0 Contre 0 abstention 18 pour

Répartition de ressources nouvelles et prélèvement de 18730 euros sur fonds disponibles

12. Autorisation de signer des conventions :

Convention avec la Ferme du Buisson pour 1055 euros

Vote: 0 Contre 0 abstention 18 pour

Convention pour les locaux sportifs pour 6 euros par élèves et par an

Vote : 0 Contre 1 abstention , 17 pour

13. Lycéens au cinéma :

7.50 par élève participant

Vote: 0 Contre 0 abstention 18 pour

14. Tarifs :

Carnet : 5 euros

Carte lycéen et étudiant : 4 euros

Autre tarif : prix coûtant

Vote: 2 Contre 3 abstentions 13 pour

15. Participation au SRH : 21%

Vote: 0 Contre 0 abstention 18 pour

16. Attribution des logements de fonction par NAS

Vote: 0 Contre 0 abstention 18 pour

17. Questions diverses émanant des parents.

-Les jeux de carte : ils sont interdits car les joueurs de cartes donnaient au hall de l'établissement une allure de tripot. Par ailleurs, ces jeux ne sont pas très malins, créent des problèmes d'argent entre les élèves. Mme Scellier précise qu'ils peuvent jouer aux échecs en ligne par exemple.

-Le foyer : demande d'extension de ses créneaux d'ouverture: c'est déjà fait. Il est ouvert le matin, de l'ouverture de l'établissement à 9h30 mais pas plus, car vite insalubre et problèmes de harcèlement.

-Psychologue scolaire : présente au lycée deux fois par semaine mais attention, c'est une "PSY-E.N. E.D.O." , c'est-à-dire "éducation à l'orientation". Elle peut être saisie pour une problématique psycho-sociale mais orientera vers des spécialistes, elle n'entamera pas de prise en charge sur la durée.

-Amiante : pas d'amiante

Demande de listes des équipes pédagogiques : ne relève pas du CA mais ce sera fait.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

-Le prochain Conseil d'administration sera réuni le jeudi 06 décembre.

-L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La Présidente
Madame Scellier

Le Secrétaire de séance
Madame Louis Amédée

